



N° DE LA DELIBERATION  
----- 01 -----

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE  
----- 99.05 -----

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-neuf, le premier juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation du 21 mai 1999.

Affichée le 03/6/99

Présents : MARC Jeanny, GAMIETTE Julien, THOMAS

Deshaies, le 03/6/99  
Le Maire

J. MARC

Sincère, MOLONGO Claudius, BALZINC Théogat, VALLUET Angebert respectivement Maire, 1er, 2è, 3è, 4è et 6è adjoints; DRAVEL Félicien, ALIDOR-GUILLAUME Paule, CHARINI Baleth, REPIR Félix, MONGORIN Raymonde, UNEAU Nicolas, GUILLAUME Alphonse, conseillers municipaux.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le ..... et de la publication le .....

Absents : HIBADE François, PETILAIRE Arséna, GAPPY Pierre, LEVEILLE Christian, MODESTE Sophie, FAVIERES Sophie, PINDY José, VALLUET Sylvie, OPET Ghislaine, MATHIASIN Eric.

Deshaies, le .....  
Le Maire

Secrétaire de séance : ALIDOR-GUILLAUME Paule

J. MARC

### PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 1999 - EMPRUNT

Le conseil municipal, vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

vu la délibération du conseil municipal du 26 mars 1999 portant vote du budget primitif 1999 et prévoyant le financement des investissements par un emprunt de 2.500.000 Francs.

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1<sup>er</sup> : De donner délégation à Madame le Maire pour entreprendre des négociations avec les établissements intéressés et de l'autoriser à signer tous actes se rapportant aux contrats dans la limite des autorisations budgétaires.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour expédition conforme

Le Maire

J. MARC

COMMUNE DE DESHAIES

97126

TÉLÉPHONE : 0590 28.44.44 - FAX : 0590 28.48.96

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



N° DE LA DELIBERATION  
----- 02 -----

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE  
----- 99.05 -----

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-neuf, le premier juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation du 21 mai 1999.

Affichée le 03/6/99

Présents : MARC Jeanny, GAMIETTE Julien, THOMIAS

Deshaies, le 03/6/99  
Le Maire

Sincère, MOLONGO Claudius, BALZINC Théogat, VALLUET Angebert respectivement Maire, 1er, 2è, 3è, 4è et 6è adjoints; DRAVEL Félicien, ALIDOR-GUILLAUME Paule, CHARINI Baleth, REPIR Félix, MONGORIN Raymonde, UNEAU Nicolas, GUILLAUME Alphonse, conseillers municipaux.



J. MARC

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le ..... et de la publication le .....

Absents : HIBADE François, PETILAIRE Arséna, GAPPA Pierre, LEVEILLE Christian, MODESTE Sophie, FAVIERES Sophie, PINDY José, VALLUET Sylvie, OPET Ghislaine, MATHIASIN Eric.

Deshaies, le .....  
Le Maire

Secrétaire de séance : ALIDOR-GUILLAUME Paule

J. MARC



MAISON DES ASSOCIATIONS DU BOURG

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 26 juin 1997 portant :

- 1) Adoption du projet de réhabilitation de l'ancien lavoir public en Maison des Associations
- 2) Adoption du plan de financement de l'opération
- 3) demande de subventions à l'Etat et au Conseil Régional
- 4) Autorisation à Mme le Maire pour faire aboutir le projet.

Le projet est situé sur un terrain de la zone des cinquante pas géométriques, section cadastrale AS 76, dans le Bourg de DESHAIES.

Afin de déposer un dossier de permis de construire pour le nouveau projet, il convient de demander l'autorisation d'occupation à la Direction de l'Equipement, Service Maritime, gestionnaire de la zone.

Le conseil municipal,  
oui l'exposé de Madame le Maire,  
après échanges de vues,  
A l'unanimité,

COMMUNE DE DESHAIES

97126

TÉLÉPHONE : 0590 28.44.44 - FAX : 0590 28.48.96

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Constata que la commune occupe le dit terrain depuis plus de trente ans (implantation d'un lavoir public),

Sollicite, tout de même, une autorisation d'occupation temporaire du terrain cadastré AS 76, sur lequel le lavoir public sera transformé en Maison des Associations.

Cette autorisation étant nécessaire dans le cadre de l'instruction du permis de construire,

Autorise le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ont signé au registre tous les membres présents,

Pour expédition conforme  
Le Maire



J. MARC





N° DE LA DELIBERATION  
----- 03 -----

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE  
----- 99.05 -----

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-neuf, le premier juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation du 21 mai 1999.

Affichée le 03/6/99

Présents : MARC Jeanny, GAMINETTE Julien, THOMIAS

Deshaies, le 03/6/99  
Le Maire

J. MARC

~~Sincère, MOLONGO Claudius, BALZINC Théogat, VALLUET Angebert respectivement Maire, 1er, 2è, 3è, 4è et 6è adjoints; DRAVEL Félicien, ALIDOR-GUILLAUME Paule, CHARINI Baleth, REPIR Félix, MONGORIN Raymonde, UNEAU Nicolas, GUILLAUME Alphonse, OPET Ghislaine, MATHIASIN Eric, conseillers municipaux.~~

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le ..... et de la publication le .....

Absents : HIBADE François, PETILAIRE Arséna, GAPPA Pierre, LEVEILLE Christian, MODESTE Sophie, FAVIERES Sophie, PINDY José, VALLUET Sylvie.

Deshaies, le .....  
Le Maire

Secrétaire de séance : ALIDOR-GUILLAUME Paule

J. MARC



### REPARTITION DE SUBVENTIONS 1999 -2ème Tranche

Par délibération du 30 avril 1999, le conseil municipal a procédé à une première répartition des subventions 1999 en fonction des demandes parvenues à la Mairie.

Depuis, trois nouveaux dossiers ont été déposés par d'autres associations.

Madame le Maire propose de leur attribuer une subvention comme ci-après :

KOMITE GWADLOUPEEN DE KABWA .....	5.000 Frs
(promotion du KABWA)	
LE DEFI DU TOURISME .....	3.000 Frs
(promotion touristique du NORD BASSE-TERRE)	
LES AMIS DE DRAVEL .....	4.000 Frs
(développement de la voile traditionnelle à BREST 2000)	

Le conseil municipal,  
ouï l'exposé de Madame le Maire,  
après échanges de vues,  
considérant que les actions proposées présentent un intérêt communal et répondent aux critères arrêtés par le conseil municipal,

COMMUNE DE DESHAIES

97126

TÉLÉPHONE : 0590 28.44.44 - FAX : 0590 28.48.96

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

DECIDE, à l'unanimité,

- 1) D'ADOPTER les propositions de Madame le Maire
- 2) De l'Autoriser à signer les conventions prévues à cet effet.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme  
Le Maire



J. MARC





N° DE LA DELIBERATION  
----- 04 -----

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE  
----- 99.05 -----

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-neuf, le premier juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DESHAÏES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation du 21 mai 1999.

Affichée le 03/6/99

Présents : MARC Jeanny, GAMIETTE Julien, THOMIAS Sincère, MOLONGO Claudius, BALZINC Théogat, VALLUET Angebert respectivement Maire, 1er, 2è, 3è, 4è et 6è adjoints; DERAVEL Félicien, ALIDOR-GUILLAUME Paule, CHARINI Baleth, REPIR Félix, MONGORIN Raymonde, UNEAU Nicolas, GUILLAUME Alphonse, OPET Ghislaine, MATHIASIN Eric, conseillers municipaux.

Deshaïes, le 03/6/99

Le Maire

J. MARC



Absents : HIBADE François, PETILAIRE Arséna, GAPPA Pierre, LEVEILLE Christian, MODESTE Sophie, FAVIERES Sophie, PINDY José, VALLUET Sylvie.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le ..... et de la publication le .....

Deshaïes, le .....  
Le Maire

Secrétaire de séance : ALIDOR-GUILLAUME Paule



J. MARC

**DROIT DE PLACE A L'OCCASION DE LA FETE PATRONALE**  
(Débit de boissons temporaires, marchands ambulants, manèges)

Madame le Maire expose :

De nouvelles dispositions ont été prises à compter de cette année pour garantir un meilleur déroulement des manifestations prévues dans le cadre de la fête patronale (mise à disposition de chapiteaux aux détenteurs d'un débit de boisson temporaire, installation d'un poste de secours permanents, installation électrique conforme, etc...).

Afin de recouvrer une partie des frais engagés il convient d'ajuster le prix des places des débit de boissons temporaire, des marchands ambulants et des manèges.

Elle propose les nouveaux tarifs suivants :

- Droit de place - débit de boisson temporaire (mise à disposition de chapiteau) ..... 1.000 Frs
- Droit de place / marchand ambulant ..... 350 Frs
- Droit de place / manège ..... 1.000 Frs

Le conseil municipal,

ouï l'exposé de Madame le Maire,

Entendu le rapport de la commission fêtes, culture et communication,

DECIDE, à l'unanimité, d'appliquer immédiatement les nouveaux tarifs.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour expédition conforme

Le Maire

COMMUNE DE DESHAÏES

97126

J. MARC

TÉLÉPHONE : 0590 28.44.44 - FAX : 0590 28.48.96

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE





N° DE LA DELIBERATION  
----- 06 -----

D'INSCRIPTION AU REGISTRE  
----- 99.05 -----

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-neuf, le premier juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation du 21 mai 1999.

Affichée le 03/6/99

Présents : MARC Jeanny, GAMIETTE Julien, THOMIAS

~~Sincère, MOLONGO Claudius, BALZINC~~

Théogat, VALLUET Angebert

respectivement Maire, 1er, 2è, 3è, 4è

et 6è adjoints; DRAVEL Félicien,

ALIDOR-GUILLAUME Paule, CHARINI

Baleth, REPIR Félix, MONGORIN

Raymonde, UNEAU Nicolas, GUILLAUME

Alphonse, OPET Ghislaine, MATHIASIN

Eric, conseillers municipaux.

Absents : HIBADE François, PETILAIRE Arséna,

GAPPA Pierre, LEVEILLE Christian,

MODESTE Sophie, FAVIERES Sophie,

PINDY José, VALLUET Sylvie.

Deshaies, le 03/6/99

Le Maire

MARC



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le .....

et de la publication le .....

Deshaies, le .....

Le Maire

Secrétaire de séance : ALIDOR-GUILLAUME Paule

PRÉFECTURE DE LA GUADELOUPE

Arrivé le

11 JUIN 1999

J. MARC

Loi 82.213 du 2.3.82

PAIEMENT DES REQUISITIONS DANS LE CADRE DU PLAN ORSEC GEORGES

Madame le Maire informe le Conseil que pour des dépenses liées à des urgences et à la réparation des dégâts des cyclones, la Préfecture a pris des mesures dans le cadre du Pan ORSEC pour la commune. Les factures ont donc été établies au nom de la Préfecture, mais le véritable débiteur des opérations est la commune, le règlement de la dépense devant intervenir dans le cadre des dispositions des articles 10, 11 et 13 de la loi du 22/07/1987 relative à l'organisation de la Sécurité Civile.

Pour régler ce problème, l'Etat a donc décidé de verser à la commune une subvention représentant 80 % du montant de ces dépenses, s'élevant à 141 364,50 Francs. Il demande donc au Conseil municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et ayant délibéré,

DECIDE,

Article 1: la commune accepte la prise en charge des dépenses d'un montant de 141 364,50 F établies au nom de la Préfecture au motif que le véritable débiteur est la commune, le règlement de la dépense intervenant dans le cadre des dispositions des articles 10, 11 et 13 de la loi du 22/07/1987.

COMMUNE DE DESHAIES

97126

TÉLÉPHONE : 0590 28.44.44 - FAX : 0590 28.48.96

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Article 2 : D'approuver le plan de financement correspondant,  
savoir :

Subv.Etat (67-54) : .....	113.092,00 F
Apport communal .....	28.272,50 F
	-----
TOTAL :	141.364,50 F

Article 3 : De solliciter une subvention auprès de l'Etat suivant le montant indiqué ci-dessus, chapitre 67-54 au titre des subventions d'équipement aux Collectivités pour les dégâts causés par les calamités publiques pour le paiement des factures des entreprises lors du passage de l'ouragan "Georges".

Article 4 : De mandater le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la mobilisation de la subvention liées à cette affaire.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme  
Le Maire







N° DE LA DELIBERATION  
----- 07 -----

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE  
----- 99.05 -----

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-neuf, le premier juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation du 21 mai 1999.

Affichée le 03/6/99

Présents : MARC Jeanny, GAMIETTE Julien, THOMIAS

Deshaies, le 03/6/99  
Le Maire



J. MARC

Sincère, MOLONGO Claudius, BALZINC Théogat, VALLUET Angebert respectivement Maire, 1er, 2è, 3è, 4è et 6è adjoints; DRAVEL Félicien, ALIDOR-GUILLAUME Paule, CHARINI Baleth, REPIR Félix, MONGORIN Raymonde, UNEAU Nicolas, GUILLAUME Alphonse, OPET Ghislaine, PATHIASIN Eric, conseillers municipaux.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le ..... et de la publication le .....

Absents : HIBADE François, PETILAIRE Arséna, GAPPA Pierre, LEVEILLE Christian, MODESTE Sophie, FAVIERES Sophie, PINDY José, VALLUET Sylvie.

Deshaies, le  
Le Maire

Préfecture de la Guadeloupe  
Secrétaire de séance : ALIDOR-GUILLAUME Paule

Arrivé le

11 JUIN 1999

J. MARC

CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS PARTICIPANT A LA FETE PATRONALE

Afin d'impliquer les associations dans l'organisation des manifestations prévues dans le cadre de la fête patronale, la commission des fêtes, de la culture et de la communication a proposé à Madame le Maire la signature d'une convention avec elle§

Cette convention va fixer leurs missions, les moyens mis à leur disposition, les moyens de contrôle de la commune, leurs responsabilités, les contreparties en terme de communication, la durée de la convention etc...

Il s'agit de :

ASSOCIATIONS	MANIFESTATIONS	DOTATION
KOMITE DE KABWA	Course de KABWA	2.000
LES AMIS DE DRAVEL	Course de canots à voile	5.000
O.M.C.S.L	La foulée d'Argent	10.000
O.M.C.S.L	PLAS A TIMOUN	10.000
Syndicat d'Initiative	LE BLEU D'OR (Animation)	8.000

Le conseil municipal,  
oui l'exposé de Madame le Maire,

.../...

COMMUNE DE DESHAIES

97126

TÉLÉPHONE : 0590 28.44.44 - FAX : 0590 28.48.96

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Entendu le rapport de la commission des fêtes, de la culture et de la communication,

DECIDE, à l'unanimité,

- 1) de confier la réalisation de certaines manifestations conformément à la proposition de Madame le Maire, en leur versant une participation imputée à l'article 6232 - fonction 024 du budget primitif 1999.
- 2) d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions prévues à cet effet.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour expédition conforme  
Le Maire



J. MARC





REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE  
ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE  
COMMUNE DE DESHAIES

N° DE LA DELIBERATION  
----- 08 -----

N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE  
----- 99.05 -----

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-neuf, le premier juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DESHAIES, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARC Jeanny, Maire, par suite de sa convocation du 21 mai 1999.

Affichée le 03/6/99

Présents : MARC Jeanny, GAMIETTE Julien, THOMAS

Deshaies, le 03/6/99  
Le Maire

J. MARC

Sincère, MOLONGO Claudius, BALZINC Théogat, VALLUET Angebert respectivement Maire, 1er, 2è, 3è, 4è et 6è adjoints; DRAVEL Félicien, ALIDOR-GUILLAUME Paule, CHARINI Baleth, REPIR Félix, MONGORIN Raymonde, UNEAU Nicolas, GUILLAUME Alphonse, OPET Ghislaine, MATHIASIN Eric, conseillers municipaux.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 11/6/99..... et de la publication le 23/6/99..

Absents : HIBADE François, PETILAIRE Arséna, GAPP Pierre, LEVEILLE Christian, MODESTE Sophie, FAVIERES Sophie, PINDY José, VALLUET Sylvie.

Deshaies, le 11/6/99..  
Le Maire

Secrétaire de séance : ALIDOR-GUILLAUME Paule

J. MARC

### CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC DIVERSES ENTREPRISES

Le peu de moyens dont dispose la Commune pour acquérir un certain nombre d'engins indispensable à son fonctionnement ou parfois l'absence des compétences requises au sein du service technique rendent nécessaires la conclusion de contrats avec des entreprises de prestation de service. La commune a reçu diverses propositions allant dans ce sens émanant des entreprises suivantes :

- la société EGISE pour un contrat d'entretien du jet d'eau qui permettrait d'éviter les pannes prolongées à répétition
- la société A.T.C concernant la mise à disposition du public des bennes pour encombrants ;
- l'entreprise AFOY Arsène pour les prestations de tractopelle.

Ces contrats permettraient à la commune de gagner en efficacité et de répondre pour le mieux aux attentes de la population.

Le conseil municipal,  
où l'exposé du maire,

DECIDE

COMMUNE DE DESHAIES

97126

TÉLÉPHONE : 0590 28.44.44 - FAX : 0590 28.48.96

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

- 1) De donner son accord pour la conclusion des contrats d'entretien ;
- 2) D'autoriser le Maire à signer à cet effet tout projet de contrat avec les entreprises EGISE, A.T.C et AFOY Arsène.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme  
Le Maire



  
J. MARC